

## PARKING NOTICE / AVIS CONCERNANT LE STATIONNEMENT

September 12, 2012

Le 12 septembre 2012

### RE: REMINDER - DIPLOMATIC PARKING

The diplomatic parking area at the Ottawa International Airport is located on Level 1 of the Parkade.

To access this parking area, follow the left hand lane of the arrivals roadway to the rental car entrance. Inside the Parkade on the left is “**Reserved Parking 03**,” where ten spaces are reserved for diplomatic parking. All vehicles with red diplomatic plates are authorized to park in these spaces without making prior arrangements with airport staff. All vehicles with white licence plates, leased vehicles, replacement vehicles etc., must be registered 48 hours in advance by faxing the Airport Authority at 613-248-2198.

Vehicles are not permitted to park in the diplomatic parking area for more than 24 hours at a time. Diplomatic vehicles parked in spaces other than those designated as diplomatic spaces will be ticketed at the owner's expense.

In the event that all designated spaces are taken, the vehicle must exit the facility and re-enter at the Parkade entrance. Parking rates for the Parkade will apply in this case.

Please ensure that all affected drivers are made aware of these procedures.

Should you require further information, do not hesitate to contact Shawn Scullion at 613-248-2000, ext. 1197. Thank you in advance for your cooperation.

### OBJET : RAPPEL AUX UTILISATEURS DU STATIONNEMENT DIPLOMATIQUE

L'aire de stationnement diplomatique à l'Aéroport international d'Ottawa est située au niveau 1 du stationnement étagé.

Pour y accéder, suivez la voie de gauche menant aux arrivées jusqu'à l'entrée des véhicules de location. À l'intérieur du stationnement étagé à votre gauche se trouve le « **Stationnement réservé 03** » où dix espaces de stationnement ont été assignés aux diplomates. Tous les véhicules d'un corps diplomatique dotés d'une plaque d'immatriculation rouge sont autorisés à y stationner sans que le personnel de l'aéroport en soit prévenu. Tout autre véhicule doté d'une plaque d'immatriculation blanche, véhicule de location, véhicule de remplacement, etc. doit être enregistré par télécopieur 48 heures à l'avance au 613 248-2198.

Les véhicules ne peuvent pas utiliser l'aire de stationnement diplomatique pour une durée de plus de 24 heures. Une contravention sera émise au propriétaire pour tout véhicule diplomatique garé ailleurs que dans un espace réservé aux diplomates.

Dans l'éventualité où tous les espaces de stationnement seraient occupés, quittez le stationnement étagé, et utilisez l'entrée du stationnement étagé. Les frais de stationnement du stationnement étagé s'appliqueront dans pareil cas.

Veuillez vous assurer que tous les chauffeurs visés par cet avis sont avisés de ces directives.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Shawn Scullion en composant le 613 248-2000, poste 1197. Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Joanne Gauthier  
Manager, Ground Transportation and Parking  
Gestionnaire, Transport au sol et stationnement